

L'introduction du Rapport 2006 sur la liberté de religion dans le monde

La liberté religieuse est la pierre angulaire des droits de l'homme.

On trouvera ci-après l'introduction du Rapport 2006 sur la liberté de religion dans le monde, rendu public le 15 septembre. Cette introduction a été rédigée par M. John Hanford, ambassadeur itinérant chargé de la liberté religieuse dans le monde.

Département d'État

Office de la liberté religieuse à l'étranger

Rapport 2006 sur la liberté de religion dans le monde

Introduction

La foi en tant que choix personnel et liberté essentielle est un élément fondamental du caractère américain fondé sur les idées des pères fondateurs de notre République. La liberté religieuse est l'une de nos grandes libertés publiques depuis la naissance de notre pays jusqu'à ce jour, et la détermination des Américains à la défendre, non seulement dans leur pays, mais aussi dans le reste du monde, est restée ferme en ce nouveau siècle. Comme l'a affirmé la secrétaire d'État, Mme Condoleezza Rice, « il n'y a pas de question plus fondamentale pour les États-Unis que la liberté de religion et de conscience religieuse. Notre pays a été fondé sur cette base, qui est au cœur de la démocratie. »

La liberté religieuse est la « première liberté » des États-Unis, consacrée par le premier article de notre Déclaration des droits. De même, c'est une pierre angulaire des droits universels, car elle englobe la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté de conscience, qui ensemble constituent les fondements de la gouvernance démocratique et du respect de l'individu. C'est pourquoi la croissance de la démocratie que nous observons de nos jours va de pair avec une croissance de la liberté religieuse et des autres droits de l'homme. Selon l'association Freedom House, qui classe chaque année tous les pays dans les trois catégories de « pays libres », de « pays partiellement libres » et de « pays pas libres » en fonction d'un grand nombre de critères, dont la liberté religieuse, quarante-quatre pays étaient « libres » en 1972, la première année qu'elle a effectué ce classement. L'an dernier, ce nombre est passé à quatre-vingt-neuf pays, et le nombre de pays « pas libres », de soixante-huit en 1972, est tombé à quarante-cinq à l'heure actuelle.

Pourtant, bien que la démocratie et le respect des libertés fondamentales aient gagné du terrain partout dans le monde, de nombreux États ne manifestent encore qu'un intérêt de pure forme pour leurs obligations découlant de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres accords internationaux. Dans un trop grand nombre de pays, les pouvoirs publics refusent de reconnaître la liberté religieuse et de la protéger. Un certain nombre d'États œuvrent encore activement contre ce droit fondamental. En outre, dans certains pays, des extrémistes qui exploitent la religion au service d'une idéologie empreinte d'intolérance et de haine dirigent leurs attaques violentes contre ceux dont le seul souhait est de prier comme l'exige leur conscience. Alors même que nous nous tenons aux côtés de ceux qui exigent à bon droit la liberté religieuse, nous nous opposons fermement à ceux qui entravent la liberté humaine et la démocratie, que ce soit pour le compte d'États ou pour le compte d'organismes qui manipulent la foi à des fins violentes.

Le Rapport annuel sur la liberté religieuse dans le monde a été créé dans le but de promouvoir et de protéger ce droit universel. Le présent rapport vise à projeter la lumière sur les parties du monde où la persécution religieuse est perpétrée et, par cette lumière, à la juguler. Le processus-même qui est à la base du rapport, consistant à enquêter sur les abus, à les documenter et à protester contre eux, est

capable d'atténuer ces violations. Que tant de personnes subissent des sévices, la torture et l'emprisonnement et qu'elles demeurent fidèles à leurs convictions, parfois au point même de risquer leur vie, illustre la force et le ressort de leur foi. Le Rapport sur la liberté religieuse dans le monde témoigne de cette force et en faveur des millions de personnes qui continuent de souffrir à cause de leur appartenance religieuse, de leur conviction ou de la pratique de leur religion.

Le présent rapport découle tout naturellement de l'histoire de notre pays. Nous exhortons les autres à protéger et à sauvegarder ce qui nous est précieux. Le bilan de notre propre pays en ce qui concerne la liberté religieuse et les autres libertés publiques n'est pas parfait. Toutefois, nos imperfections ne peuvent pas servir d'excuse pour éviter de nous attaquer à la tâche consistant à faire de ce droit universel une réalité pour toute l'humanité.

En ma qualité d'ambassadeur itinérant pour la liberté religieuse à l'étranger et de principal conseiller du président et de la secrétaire d'État sur la propagation de la liberté religieuse à travers le monde, je considère que ma mission et celle de mon bureau consiste à défendre ceux qui cherchent à promouvoir la liberté religieuse et à s'opposer à ceux qui voudraient l'entraver. Sous ma direction, l'Office de la liberté religieuse à l'étranger entreprend une vaste gamme d'activités visant à appliquer la politique des États-Unis en matière de liberté religieuse, en collaborant étroitement avec des collègues du département d'État et avec les ambassades des États-Unis à l'étranger de manière à utiliser toute la panoplie de la diplomatie dans ce domaine. Dans le cadre de négociations bilatérales officielles et officieuses avec des États étrangers, de la participation au sein d'organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la collaboration avec des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme et à caractère confessionnel ainsi que d'entretiens avec des victimes, nous élaborons et mettons en œuvre des stratégies destinées à lutter contre la persécution en quelque lieu que ce soit.

Alors que nous présentons au Congrès et au public la huitième édition du Rapport annuel sur la liberté religieuse dans le monde, je tiens à exprimer ma reconnaissance au président Bush et à Mme Rice pour la direction forte et vigilante qu'ils ont apportée à la rédaction du rapport et au Congrès pour son soutien bipartite. Nous devons également une dette de gratitude à ceux qui œuvrent au sein d'organisations non gouvernementales en faveur des opprimés.

La bonne nouvelle, comme le montre le classement de l'association Freedom House, est que nous faisons ensemble des progrès. Il est cependant clair que des problèmes immenses demeurent. « Alors que les États-Unis font progresser la cause de la liberté, a dit le président Bush, nous n'oublions pas que la liberté n'est pas le don des États-Unis au monde, mais le don de Dieu à tout homme et à toute femme de ce monde. Cette vérité est à la base de nos efforts visant à aider toute personne partout dans le monde à jouir de la liberté religieuse et à créer un avenir meilleur et plus empreint de paix pour tous. »

C'est aux hommes, aux femmes et aux enfants courageux de ce monde qui souffrent à cause de leur foi que nous dédions ce rapport annuel. Qu'il apporte une mesure d'encouragement à leurs aspirations et quelque espoir que leur histoire ne restera pas inédite ni leurs malheurs oubliés dans la presse des affaires mondiales.

John Hanford, ambassadeur itinérant chargé de la liberté religieuse dans le monde